

Notice «Code de signaux pour la communication entre le signaleur et le grutier»

Suivi des modifications

Version	Valable à partir de	Descriptif des modifications
1-0	01.04.2021	Rééditer Remplacement pour Doc K3.5.02.458

1 Généralités

1.1 Objectif

La présente notice définit les règles de comportement du signaleur et le code de signaux pour la communication avec le grutier.

1.2 Champ d'application

CFF Cargo SA

1.3 Termes, définitions

rien

1.4 Documents connexes

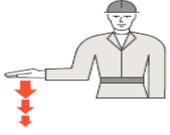
- rien

2 Règles de comportement pour la fourniture d'indications au grutier par le signaleur

Les règles de comportement suivantes ont été définies dans le cadre de la prévention des dérangements et des accidents:

- le rôle de signaleur vous a été assigné;
- pour être en mesure de communiquer avec le grutier, vous devez vous poster à un endroit vous permettant de disposer d'un contact visuel permanent avec ce dernier et offrant une bonne visibilité sur la zone de travail et de rotation de la grue;
- vous vous êtes concerté avec le grutier sur le code de signaux à utiliser;
- vous portez un gilet protecteur, un casque de protection et des chaussures de sécurité
- vous vérifiez que personne ne se trouve dans la zone dangereuse.

Les signes donnés au grutier par le signaleur doivent être clairs et précis; le code en vigueur au sein de notre entreprise est le suivant:

N°	Signe de la main*	Allemand	Anglais	Français	Italien
1		auf	up	Lever	su
2		ab	down	Baisser	giù
3		Langsam auf	Slowly up	Lever lentement	Alzare lentamente
4		Langsam ab	Slowly down	Baisser lentement	Abbassare lentamente
5		Fahrt- richtung	Direction	Direction de la marche	Direzione di corsa
6		Stopp	Stop	Stop	Fermo (alt)

*Selon la liste de contrôle de la Suva «Élingues (accessoires de levage)».

3 Conservation

Le présent document doit être archivé comme suit à l'issue de sa période de validité:

- Durée de conservation: End of Life + 10 ans
- Lieu de conservation: SBB DMS
- UO responsable: G-VB-KV